

EXTRAIT DE PÉTITION (Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 423 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement des travaux d'exploration près du lac Kachiwiss afin d'en déterminer le potentiel uranifère;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs médecins, et professionnels de la santé sont d'avis que l'exploration ainsi que l'exploitation d'une mine d'uranium représentent des risques élevés pour la santé;

CONSIDÉRANT QU'une multitude d'études scientifiques rigoureuses concluent que l'exposition au radon représente des risques élevés pour la santé;

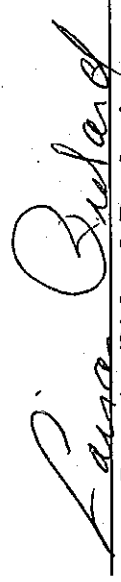
CONSIDÉRANT QUE le lac Kachiwiss est situé à moins de treize kilomètres du Lac Rapide, lac qui est la source d'eau potable pour la ville de Sept-Îles;

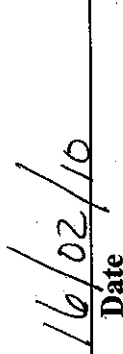
CONSIDÉRANT QUE le Lac Kachiwiss se déverse dans la rivière Moisie, majestueuses rivière à saumon dont l'intérêt patrimonial lui est conféré d'abord par la longue utilisation traditionnelle qu'en ont faite les Premières Nations – voie de communication et de circulation, pêche, chasse et piégeage – et que continue d'en faire la nation Uashat Mak Mani-Uténam, ensuite, par le fait qu'elle traverse des paysages grandioses et bien préservés;

CONSIDÉRANT QUE les actions ainsi que les différents communiqués de presse émis par la direction de Terra Venture, qui prétend que la teneur d'oxyde d'uranium du site du lac Kachiwiss s'apparente au gisement Rossing d'où Rio Tinto puise 7% de l'uranium mondial, laissent craindre l'imminence d'une phase d'exploitation.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir décréter un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire québécois et d'ordonner l'arrêt immédiat des travaux exploratoires réalisés au nord de Sept-Îles.


Lorraine Richard, Duplessis


Date